

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
SEINE-MARITIME

Convocation le : 16 juin 2025		Secrétaire de séance : RICHARD Nathalie	
Affichage le : 19 juin 2025			
Nom Prénom		Nom Prénom	
PONTY Pascal	P	MALEUX Andrée	P
HAPE Agnès	P	MARTIN Sébastien	A
FOUQUET Emmanuel	P	MOREAU Sébastien	A
DEGUISNE Viviane	P	RICHARD Nathalie	P
CECILE Romain	A		
GRENET Kévin	A		
GOSSE Alan	A		
Formant la majorité des membres en exercice			
Pouvoir(s) : -			
Légende : P : Présent(e), A : Absent(e), E : Excusé(e), PVR : Pouvoir			

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie de Berville-Sur-Seine, le vingt-six juin deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures et trente minutes, sous la présidence de Monsieur Pascal PONTY, Le Maire.

Berville-Sur-Seine, Le 27 juin 2025



Pascal PONTY

Date affichage :

Le 3 juillet 2025

N° Délibération	Titre	Décision	Pour	Contre	Abstention(s)
<u>Délibération n° 2025-20</u>	MJC de Duclair : Convention Centre de Loisirs 2025	ACCEPTER la convention de prestations - Juillet 2025 avec la MJC de Duclair, AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette convention et tout acte y afférent.	6	0	0
<u>Délibération n° 2025-21</u>	Transports scolaires : Participation	ACCORDER une aide au transport des collégiens pour l'année 2025/2026 à raison de 50 % du montant de la carte astuce sur présentation d'une facture, d'un certificat de scolarité et d'un RIB, ACCORDER une aide au transport des lycéens pour l'année 2025/2026 à hauteur de 25% de la carte de transport régionale ou astuce sur présentation d'une facture, d'un certificat de scolarité et d'un RIB.	6	0	0
<u>Délibération n° 2025-22</u>	Cantine : Impayés de 2023 à 2025	ACCEPTER de mettre en place une mesure, à compter du 1er septembre 2025, comme suit : Lors du renouvellement du dossier d'inscription à la cantine pour l'année scolaire à venir, si la famille a un impayé de cantine, les factures devront être acquittées au préalable. Dans le cas contraire, le redevable verra le dossier d'inscription de son ou ses enfant(s) refusé par la mairie, pour la rentrée scolaire de septembre. Une fois, la situation régularisée, le dossier d'inscription sera alors accepté.	6	0	0
<u>Délibération n° 2025-23</u>	Tarifs de la cantine : Septembre 2025	CONSERVER cette tarification des repas à compter du 1er septembre 2025 jusqu'au 31 décembre 2025.	6	0	0
<u>Délibération n° 2025-24</u>	École Anneville-Ambourville : Demande de dérogation	REFUSER la dérogation de Madame Carole DUCOUDRAY pour son enfant Alexandre DENISOT.	0	6	0
<u>Délibération n° 2025-25</u>	Métropole Rouen Normandie : Rapport de la CLECT	REFUSER le rapport de la CLECT du 12 mai 2025.	0	6	0